



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

Marc-André Morin

Laurentides-Labelle  
marc-andre.morin@parl.gc.ca

**Motion M-441 : Motion pour procéder à une révision du Règlement  
sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments**

Monsieur, Madame,

C'est avec grand plaisir que je vous écris pour demander votre appui à la motion M-441 que j'ai déposée à la Chambre des communes le 19 avril dernier visant à faciliter la gestion des embarcations sur nos lacs et rivières. Tout comme la porte-parole du NPD en matière de transport, d'infrastructures et de collectivités, Olivia Chow, je crois fermement que cette motion pourra contribuer à une meilleure gestion des eaux dans votre municipalité.

La motion M-441 demande au gouvernement de réviser le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (Règlement), afin d'offrir aux municipalités un outil plus rapide, plus prévisible et plus efficace pour gérer les plans d'eau situés sur leur territoire, soit pour des raisons de gestion des eaux, de sécurité publique ou de protection de l'environnement.

Le texte de la motion est le suivant :

*Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait, suite à une consultation avec les provinces, les territoires, les municipalités et les Premières nations, procéder à une révision du Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments avec comme objectif de faciliter et d'accélérer le processus permettant aux administrations locales de demander des restrictions relatives à l'utilisation de bâtiments sur certaines eaux, et ce, afin d'améliorer l'efficacité de la gestion des eaux, la sécurité publique et la protection de l'environnement.*

*Ottawa*

Bureau 663, Édifice de la Confédération  
Chambre des communes, Ottawa (Ontario) K1A 0A6



Marc-André Morin

Laurentides-Labelle

marc-andre.morin@parl.gc.ca

Comme vous devez le savoir, l'article 4 du Règlement, qui a pour loi habilitante la Loi sur la marine marchande du Canada, permet à une municipalité de demander des restrictions à la conduite de bateaux sur les plans d'eau, ou parties de plans d'eau, figurant à l'une ou l'autre de ses annexes. La désignation d'un plan d'eau et l'ajout de restrictions peuvent être demandés au gouvernement fédéral par les municipalités concernées, en passant par les gouvernements provinciaux. Pour cela, les autorités municipales doivent suivre la procédure établie par Transports Canada dans le Guide des administrations locales sur les restrictions à la conduite des bateaux (Guide).

De nombreux intervenants et municipalités de ma circonscription de Laurentides-Labelle m'ont exprimé leur mécontentement à l'égard de ce processus, qu'ils jugent long, complexe et coûteux. Plusieurs municipalités se sont découragées et ont abandonné leurs démarches avant la fin. Dans certaines collectivités, les exigences du Guide ont provoqué des disputes et des tensions.

Nous croyons donc qu'une révision du processus réglementaire et des ressources allouées à sa gestion pourrait, à court terme, aider les municipalités à exercer un meilleur contrôle sur l'utilisation des bateaux à moteur sur leurs plans d'eau et permettre une plus grande paix sociale. L'idée n'est pas d'empêcher la navigation de plaisance, mais plutôt de permettre à la communauté locale de mieux l'encadrer.

Je vous demande d'appuyer cette motion en adoptant une résolution de votre conseil municipal ou de votre conseil d'administration. Je joins aussi à la présente le texte de la pétition d'appui à la motion M-441. Je vous invite à la signer et à la partager dans vos réseaux.

J'aimerais aussi vous entendre à ce sujet. Que pensez-vous du processus actuel? N'hésitez pas à communiquer avec moi au (613) 992-2289 afin de discuter de vos expériences par rapport à la gestion des plans d'eaux de votre municipalité.

Veillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marc-André Morin  
Député de Laurentides-Labelle

Olivia Chow  
Députée de Trinity-Spadina  
Porte-parole en matière de transports, d'infrastructure  
et de communautés

*Ottawa*

Bureau 663, Édifice de la Confédération  
Chambre des communes, Ottawa (Ontario) K1A 0A6